Mémoire d’expression de l’opinion

Démarche de l’office de participation publique de Longueuil au sujet de la tarification de la carte Accès Longueuil.

Déposé par la Maison Le Réveil

À propos de nous

La mission de la Maison Le Réveil est de contrer l’isolement social en offrant, aux personnes de 50 ans et plus, des activités et services favorisant le mieux-être de la personne, l’implication sociale et le développement des compétences, des habiletés et de la créativité.

Introduction

Nous comprenons l'objectif de la Ville de Longueuil de favoriser l'accès à certaines activités pour ses citoyens. Toutefois, l'application généralisée de l'exigence de la carte Accès Longueuil aux organismes communautaires soulève d'importantes préoccupations.

Selon nous, cette mesure risque de produire l'effet inverse des objectifs poursuivis : elle réduirait l'accessibilité, affaiblirait la participation sociale et compliquerait inutilement le travail des organismes qui contribuent pourtant à la qualité de vie des citoyens de Longueuil.

Accessibilité et inclusion sociale

Enjeux de valeurs

L’application de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents est une mesure qui va à l’encontre des valeurs de la ville de Longueuil et des organismes communautaires.

Le premier enjeu se trouve au niveau de l’accessibilité et l’inclusion sociale. Rappelons que la ville de Longueuil a entamé à la fin 2025 une démarche portant sur l’accessibilité et l’inclusion en loisir. Nous n’avons pas eu de nouvelle sur cette démarche, mais assurément que l’exigence de la carte Accès Longueuil va en contradiction avec le principe d’accessibilité et d’inclusion en loisir, où la ville nous demande d’exiger une carte Accès Longueuil pour les non-résidents (donc exclusion et non-accessibilité pour les personnes à faible revenu). C’est d’ailleurs un point qui a été soulevé à de maintes reprises lors des focus groupe organiser

par la ville de Longueuil concernant la démarche d'accessibilité et d'inclusion en loisir à l'hiver 2026.

Dans le même ordre d'idée, soulignons que la ville de Longueuil est une municipalité amie des aînés (MADA). La ville de Longueuil est en plein renouvellement de cette initiative présentement. Un des éléments du programme MADA est le respect et l'inclusion sociale, qui s'applique notamment en luttant contre la discrimination et les inégalités socioéconomiques[1]. L'exigence de la carte Accès Longueuil va à l'encontre de ses deux éléments, car elle crée des inégalités socioéconomiques, où les plus fortunés ne seront pas impactés, alors que les plus démunis seront pénalisés et exclus.

Je tiens à rappeler que le loisir et le sport communautaires sont offerts à coût modique pour répondre à la mission des organismes. Dans le cas de la Maison Le Réveil, notre mission est de briser l'isolement des aînés en offrant des activités et services favorisant le mieux-être de la personne.

C'est bien documenté l'importance de rester actif sur les bienfaits pour la santé physique et mentale. En rendant les activités les plus accessibles possibles (autant pour les résidents que les non-résidents), on fait bénéficier l'ensemble de la population, sans discrimination.

Pourtant, la démarche actuelle concernant la carte Accès Longueuil va à l'encontre des principes d'accessibilité et d'inclusion pour les non-résidents ou les anciens résidents. Cette mesure crée une inégalité sociale entre les non-résidents à faible revenu vs ceux à haut revenu. Pour certaines personnes, 100$ ne change rien, alors que pour des personnes à faible revenu, le choix entre payer une carte Accès Longueuil ou leur épicerie n'est pas un vrai choix. Pourtant, c'est souvent les personnes à faible revenu ou à revenu modéré qui fréquentent nos organismes.

Une telle démarche va à l'encontre de l'action communautaire autonome (ACA). Un des principes de l'ACA est que les pratiques sont axées sur la « transformation sociale, c'est-à-dire une pratique engagée dans des actions visant l'amélioration du tissu social, des droits et de la qualité de vie »[2]. Les organismes communautaires visent à pouvoir permettre à toute la population de bénéficier de leurs services, surtout les plus démunis, certainement pas à les exclure avec des frais démesurés.

---

[1] Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés, 2e édition. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-830-22W.pdf

[2] Qu'est-ce que l'ACA? https://rq-aca.org/aca/

Nous tenons également à rappeler que les aînés ont des ressources financières limitées. Les revenus de retraite ne suivent pas l'inflation, les fonds de pension non indexés, etc. Avec les années, les aînés perdent leur pouvoir d'achat.

Il ne faut pas oublier l'importance de l'égalité sociale. La vulnérabilité sociale (isolement, itinérance, etc.) coûte plus cher à la société que de laisser les personnes à risque participer aux activités des organismes. Les activités dans nos organismes nous permettent de repérer les aînés vulnérables et les rediriger vers les ressources avant qu'il ne soit trop tard.

Exemple

Voici un exemple d'une activité à la Maison Le Réveil. Le scrabble coûte 42$ pour deux sessions, et 15$ de frais annuel pour la carte de membre, pour un total de 57$. En ajoutant la carte Accès Longueuil, l'activité coûterait 157$ pour l'année pour les non-résidents, soit près du triple du coût actuel. On s'éloigne alors complètement du principe d'accessibilité qui caractérise les organismes communautaires.

Participation sociale

Le deuxième enjeu concerne la participation sociale. Tout d'abord, rappelons que les études démontrent que la participation sociale a des effets protecteurs importants sur la mortalité, encore plus importants que la consommation élevée de cigarettes ou d'alcool VS la sobriété. La Figure 1[3] démontre bien l'effet protecteur sur la mortalité de la participation sociale VS l'isolement (voir les trois premières lignes de la figure), où l'effet protecteur est très important. Il est intéressant de constater que l'effet protecteur est plus important que la plupart des autres éléments étudiés, tels que la qualité de l'air ou l'obésité.

[3] "Social relationships and mortality risk : a meta-analytic review".
https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/20668659/

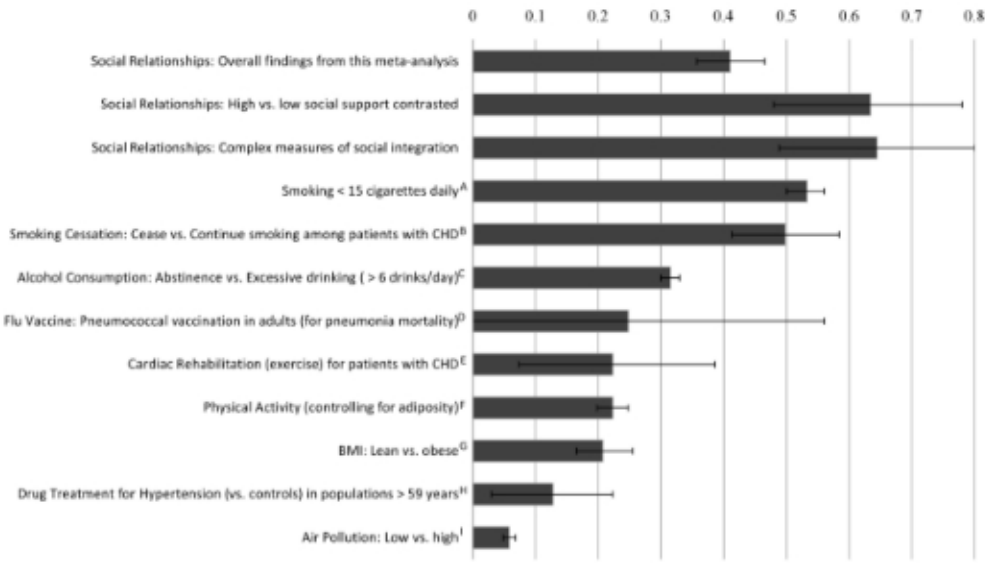

Figure 1 – Comparison of odds of decreased mortality across several conditions associated with mortality

À noter que le réseau social d'une personne n'est pas nécessairement dans sa ville de résidence. Si les non-résidents viennent à Longueuil, c'est probablement parce qu'ils sont d'anciens résidents qui ont déménagé, ou que leur réseau social est à Longueuil. À un moment dans leurs vies, les aînés doivent vendre leur résidence et déménager dans un logement ou une résidence pour aînés. Avec les réalités des disponibilités limitées, ils ne sont pas toujours dans la ville de leur choix. Ce n'est pas parce qu'ils changent de ville qu'ils se font automatiquement un nouveau réseau social dans leur nouvelle ville. Leurs amis et les membres de leurs familles ne déménagent pas en même temps.

La participation de personnes non résidentes peut aussi être bénéfique pour des résidents à Longueuil. Certaines personnes plus timides ou introverties se sentent à l'aise de participer aux activités s'ils connaissent des membres du groupe. Ainsi, si leurs amis non-résidents viennent à arrêter de participer, certaines personnes arrêteront possiblement aussi. Les résidents seront brimés par une telle mesure.

Il est donc important de favoriser le maintien du réseau social des aînés, et par le fait même leur participation sociale.

Uniformisation – plus de problèmes que de solutions

Le troisième enjeu se trouve au niveau de l'uniformisation d'une mesure à l'ensemble des activités, alors que le problème est ciblé. On le sait, l'enjeu principal est le pickleball présentement. Il y a aussi une forte demande pour l'aquaforme, mais c'est loin d'être le même achalandage pour l'ensemble des

activités des organismes. Ce n'est vraiment pas dans l'ensemble des activités que l'offre est plus petite que la demande.

Aussi, la participation des non résidents à des effets positifs pour les résidents. Par exemple, pour des activités avec une faible participation, la présence des non-résidents peut permettre de maintenir une activité, qui serait annulée autrement. De plus, la participation des non-résidents permet d'augmenter les revenus de l'organisme.

Exemple : activité maintenue grâce à la présence d'un non-résident

Notre minimum de participants pour couvrir nos frais des cours de peinture est de 8 personnes, sans quoi nous devons annuler l'activité. Dans les dernières années, il est arrivé qu'on ait seulement sept résidents, et une personne non résidente, ce qui nous a permis d'offrir l'activité. Sans la présence de la personne non résidente, ce sont sept résidents qui auraient été brimés et n'auraient pas eu leur cours de peinture.

Exemple : augmentation des revenus de l'organisme sans brimer les résidents

Un autre exemple est notre cours de Zumba. Nous avons 30 places pour l'activité. Cette session-ci, nous avons 18 personnes résidentes qui participent à l'activité, et une personne non résidente. La personne non résidente ne brime personne, par contre, c'est un revenu additionnel pour notre organisme, qui n'est pas financé à la mission. La personne non résidente nous aide donc à couvrir les coûts de l'activité.

Fardeau administratif : comprendre la réalité des OBNL

Un autre enjeu qui est majeur est le fardeau administratif d'une telle mesure.

Petit rappel que les organismes communautaires ont très peu d'employés, ou encore sont gérés seulement par des bénévoles. L'exigence de la carte Accès Longueuil est un fardeau administratif très important.

- Qui vérifiera les cartes Accès Longueuil?
- Qui vérifiera les dates d'expiration? Rappelons que chaque personne à une date d'expiration différente, ce qui ajoute une complexité énorme
- Qui fera les suivis auprès des personnes qui n'ont pas leur carte?

La réalité, c'est que c'est une charge administrative énorme pour les organismes communautaires du territoire. Nous n'avons pas les ressources humaines et financières nécessaires à la gestion de la vérification des cartes.

Pour les activités avec une capacité restreinte, on ne peut pas demander aux non-résidents de se procurer une carte Accès Longueuil **AVANT** d'être certain d'avoir une place, car ils ne pourront se la faire rembourser si l'activité est complète. On ne peut pas exiger l'achat d'une carte au préalable sans garantie de place.

Pourtant, c'est impensable que les organismes aient le temps de faire les suivis auprès de dizaines ou de centaines de membres avant le début des activités, qui sont nos périodes les plus occupées de l'année. De notre côté, les inscriptions ont souvent lieu quelques semaines avant le début des activités, et la période entre les inscriptions et le début des activités est notre période la plus achalandée. On ne peut se permettre une surcharge de travail durant cette période.

Loi sur la protection des renseignements personnels

Depuis quelques années, la loi 25 sur la protection des renseignements personnels est en vigueur, et elle s'applique aux organismes communautaires autant qu'aux grandes entreprises. Cette loi nous empêche de divulguer des renseignements personnels sans le consentement. La demande de la ville de Longueuil de fournir une liste des participants va donc à l'encontre de cette loi, où les prénoms et les noms de famille sont considérés comme des renseignements personnels. C'est inimaginable de demander aux organismes de faire signer aux centaines de participants une autorisation de transmettre leurs renseignements personnels à la ville de Longueuil.

Proportion minime de personnes non résidentes

La
Figure 2 ci-dessous illustre la réalité dans notre organisme. La proportion de personnes non résidentes est minime, variant dans les dernières années entre 8% et 14% de la totalité de nos membres, ce qui veut dire que la proportion de résidents varie entre 86% et 92%. On est très loin au-dessus de l'exigence de la *Politique de reconnaissance des organismes de la ville de Longueuil* qui demande au moins 75% de résidents.

Le pourcentage est donc assez faible. Pourtant, ce sont, entre le 1er mai 2026 et aujourd'hui, 79 personnes qui ont pu bénéficier de nos activités. C'est une quantité non négligeable de personnes qui ne résident pas à Longueuil, mais dont le filet social se trouve à Longueuil.

Avec l'exigence de la carte Accès Longueuil, on peut s'attendre à une forte diminution de la participation des non-résidents à nos activités. Toute cette démarche ayant des enjeux importants au niveau de l'accessibilité, l'inclusion, la

participation sociale rapporterait à peine quelques milliers de dollars à la ville de Longueuil, mais en ferait perdre aux organismes, en lien avec une diminution des revenus des membres non-résidents.

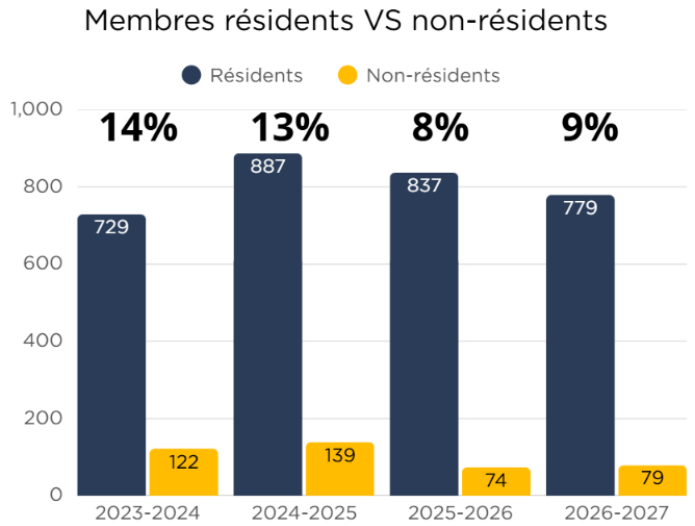

Figure 2

Lors de la séance d'informations qui a eu lieu le 17 septembre dernier, Madame Beauvilliers de la ville de Longueuil a mentionné être ouverte à dédommager les organismes pour les pertes de revenus engendrées par cette mesure. C'est à se demander pourquoi toute cette démarche si la ville va redistribuer aux organismes les revenus de la carte Accès Longueuil.

Impact financier sur notre organisme

La perte pour notre organisme se chiffre à plusieurs milliers de dollars par année. Le Tableau 1 ci-dessous démontre les revenus générés pour l'organisme par la participation des non-résidents.

Revenus	**Montants**
Cartes de membres des non-résidents (mai à octobre 2026)	1 185 $
Revenus d'activités des non-résidents (automne 2026)	1 935 $
Extrapolation (reste de l'année financière pour activités)	3 870 $
Total estimé des revenus annuels (non-résidents)	**6 990 $**

Tableau 1

Juste au niveau des revenus de la carte de membre, pour l'année en cours, c'est 1 185 $ pour les non-résidents. J'ai fait le calcul pour la session automne 2026, c'est 1 935 $ de revenus d'activités qui ont été générés par les non-résidents. Si on extrapole le même montant pour les autres sessions, on arrive à 5 805 $ de revenus d'activités pour les non-résidents. En ajoutant la carte de membre, on

tourne autour de 7 000 $ de revenus générés par les personnes non résidentes. Pour la ville de Longueuil, c'est peut-être un petit chiffre, mais pour les organismes communautaires, c'est un revenu non négligeable, qui nous aide considérablement à couvrir les coûts pour offrir nos activités.

Questionnement

Est-ce que la ville de Longueuil dédommagera les montants perdus par les organismes si elle décide d'aller de l'avant avec l'exigence de la Carte Accès Longueuil, comme mentionné par Madame Beauvilliers lors de la séance du 17 septembre dernier? À quelle hauteur sera ce dédommagement, et pour combien d'années?

Si c'est le cas, les revenus de la ville pour la tarification des cartes Accès Longueuil serviront à financer les pertes des organismes. C'est à se demander la pertinence de toute cette démarche, considérant les impacts importants (participation sociale, inclusion, accessibilité et fardeau administratif).

Je reviens sur le fait que l'exigence de la carte est une solution globale pour un problème ciblé.

Impact humain

J'aimerais rappeler que les organismes communautaires travaillent pour des personnes, et non pour des codes postaux.

Derrière chaque membre, qu'il soit résident ou non-résident, se trouve une histoire. Il peut s'agir, par exemple, d'une personne qui a vécu à Longueuil pendant 40 ans et qui a dû déménager en résidence dans une municipalité voisine. Il peut s'agir d'un aîné dont les amis, les enfants ou les habitudes de vie sont restés ici.

Lorsqu'une personne participe à nos activités, elle ne vient pas seulement jouer au Scrabble, suivre un cours de peinture ou faire de la Zumba. Elle vient maintenir des liens significatifs, préserver son autonomie et briser son isolement.

En imposant un obstacle financier important à ces personnes, nous ne demandons pas seulement un paiement supplémentaire. Nous risquons de couper des liens humains qui ont parfois mis des années à se construire.

Les amitiés, l'entraide et le sentiment d'appartenance ne s'arrêtent pas aux frontières municipales. Nos organismes non plus ne devraient pas être forcés de le faire.

Conclusion

En conclusion, nous demandons à la Ville de Longueuil de revoir l'application de la carte Accès Longueuil auprès des organismes communautaires.

Les bénéfices anticipés de cette mesure apparaissent limités, alors que les conséquences sur l'accessibilité, la participation sociale, l'inclusion des aînés et la vitalité des organismes risquent d'être bien réelles.

Longueuil a l'occasion de démontrer que l'inclusion ne s'arrête pas aux limites de son territoire et que la force d'une communauté se mesure aussi à sa capacité d'accueillir les personnes qui y ont construit leurs liens sociaux.

J'invite donc la Ville à privilégier une approche plus souple, mieux adaptée à la réalité des organismes communautaires et des personnes que nous accompagnons chaque jour.

Merci.

Marie-Pier Boutin
Directrice générale
La Maison Le Réveil

Maison
Le Réveil